

# Crédit Vélo

À destination des professionnels



Construisons dans un monde qui bouge.

Dans le cadre du « **Dividende Sociétal** », le CIC souhaite faciliter l'accès de tous aux mobilités actives en lançant une offre de financement exclusive, **à taux 0% et sans frais de dossier**.

## ► BÉNÉFICIAIRES

Le **Crédit Vélo** est un prêt professionnel <sup>(1)</sup>. Il s'adresse aux artisans, aux commerçants, aux professions libérales et aux auto-entrepreneurs à la recherche d'une solution pour leurs déplacements.

## ► CARACTÉRISTIQUES

### Éligibilité

Financement d'un vélo neuf ou d'occasion, à assistance électrique ou non, acquis auprès d'un professionnel au sein de l'Espace Économique Européen depuis le 12/06/2023.

### Montant

- Montant minimum : 500 €
- Montant maximum : 10 000 €

### Durée

- Minimum : 3 mois
- Maximum : 48 mois

### Conditions financières

- Taux fixe : 0%
- Frais de dossier : 0€

## ► À SAVOIR

- Jusqu'à 3 vélos par SIRET dans la limite d'un montant maximum de 10 000€ TTC par vélo.
- Le Crédit Vélo n'est pas cumulable avec une autre offre commerciale.
- Pour protéger votre activité, le CIC vous propose des formules d'assurance pour sécuriser votre crédit.
- Pour vous déplacer sereinement dans le cadre professionnel, le CIC vous propose des formules d'assurance pour protéger votre vélo, ses équipements ainsi que votre matériel professionnel.

## Pour en savoir plus, contactez votre conseiller CIC.

- (1) CRÉDIT SOUMIS À CONDITIONS, jusqu'à 10 000 euros pour les professionnels. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'Agence CIC.

### Document commercial

#### Autres informations précontractuelles

*Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.*

*La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.*

*Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.*

*La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.*

*Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Agence et sur le site internet de la banque [www.cic.fr](http://www.cic.fr). Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).*

*En cas de litige, vous pourrez vous adresser :*

*- à votre Agence, dans un premier temps.*

*- au service Relation Clientèle dont votre Agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.*

*Si vous êtes une personne physique et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : [www.lemediateur-cic.fr](http://www.lemediateur-cic.fr) ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre Agence ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).*

*Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud Ouest. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM VIE SA, ACM VIE SAM et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances.*